

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 octobre 2023**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 6

Absents : 6

Procurations : 3

Nombre de votes : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 7 octobre à 14 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LE GOFF Yannick, MAYER Joëlle.

Conseillers municipaux absents / excusés : ROUX Sonia, SCHEID Éric, FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline.

Procurations : MATHIOTTE Patrick à QUEVAL-QUIGNON Florence, CHAPALAIN Christian à Joëlle MAYER, MAGIS-TERLOUW Colette à Éric CHASSAGNE

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence et Christophe LEONIDAS

Ouverture de la séance à 14h30.

Réunion du Conseil Municipal de ce jour sans obligation de quorum, faute de quorum lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2023.

En l'absence de la secrétaire de mairie, Monsieur Le Maire propose de doubler les secrétaires de séance au sein du Conseil Municipal. Sont désignés secrétaires de séance : Florence QUEVAL-QUIGNON et Christophe LEONIDAS.

Monsieur le Maire fait voter l'approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal en date des 25 mai 2023 et 1er septembre 2023.

Monsieur le Maire informe que les PV des mois précédents sont en cours d'élaboration et de corrections et qu'ils seront à voter ultérieurement.

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte de ces informations.

DÉLIBÉRATION FÊTES ET CÉRÉMONIES - DEL 2023-10-001

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la trésorerie demande la prise d'une délibération concernant les dépenses imputables à l'article 6232 « fêtes et cérémonies ». Le décret établissant la liste des justificatifs des pièces de dépenses est imprécis sur les pièces à présenter pour ce type de dépenses. La jurisprudence et les arrêts des Chambres Régionales des Comptes engageant la responsabilité du comptable, ne nécessitent qu'une délibération fixant les principales caractéristiques des dépenses visées donnant lieu à mandatement suivant les limites établies par cette décision. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin d'accepter les nouveaux codes comptables.

Le Conseil, à l'unanimité, en prend note.

ADMISSION EN NON-VALEUR, TITRES IRRÉCOUVRABLES - DEL 2023-10-002

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie demande la mise en non-valeur de la somme de 1 553,90 €, essentiellement due à des loyers impayés ; le locataire étant décédé et des frais de cantine d'une famille n'étant pas dans la possibilité de régler ses factures.

Après discussion des membres du Conseil Municipal, l'assemblée, à l'unanimité, vote l'admission en non-valeur de cette somme.

Le Conseil, à l'unanimité, vote cette admission en non-valeur.

EXÉCUTION DU BUDGET AVEC CHAPITRE – OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT – DEL 2023-10-003

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la trésorerie a de nouveau rejeté une opération d'équipement suite à une erreur de saisie dans un chapitre. Il faut donc ouvrir des crédits au compte 20411582, opération d'investissement pour payer le lampadaire rue des Écoles au SDE24.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette écriture pour ouverture de crédits.

ADHÉSION CONVENTION D'AFFECTATION MISSIONS TEMPORAIRES ET SERVICE PAIE – CDG24 – DEL 2023-10-005

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la possibilité, par le Centre de Gestion 24, de faire appel à des missions de remplacement temporaire dans le domaine administratif, comptabilité et paie. Monsieur le Maire rappelle les différentes tâches internes en matière de comptabilité et, au vu des difficultés que le secrétariat peut rencontrer à certaines périodes propose donc d'adhérer par le biais d'une convention avec CDG24.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a également fait la demande auprès du Conseil Communautaire pour des missions de partage en comptabilité et essentiellement durant la période d'élaboration du Budget. La CCBDP travaille sur cette possibilité.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette adhésion.

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'OCCASION – COMMERCE – DEL 2023-10-006

Monsieur Christian CHAPALAIN, Conseiller Municipal, informe l'Assemblée avoir trouvé du matériel d'occasion pour la future épicerie du village. Matériel venant d'un commerce cessant son activité dans une commune voisine. Il s'agit de 3 vitrines réfrigérées et une bascule électronique pour un montant de 2 800 €. Monsieur Yannick Le GOFF, Conseiller Municipal, informe l'assemblée de ses recherches quant à du matériel neuf équivalent à celui proposé par Monsieur Le Maire, et les prix pourraient être autour de 10 000 € à 15 000 €. Il s'agit donc d'une bonne transaction.

Monsieur le Maire demande le vote de l'assemblée.

Le Conseil, valide cet achat – pour : 8 – abstention : 1.

PERSONNEL – AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL – STAGIAIRISATION AGENT - DEL 2023-10-007

- Le Café Village sollicite la mairie afin d'obtenir une aide pour le ménage du local essentiellement après la soirée du fish & chips soit le jeudi matin. L'agent de la mairie qui était en demande d'heures supplémentaires, et le Président de l'association se sont rencontrés et se sont mis d'accord pour 3h de ménage le jeudi. Préalablement, au Conseil Municipal, des renseignements ont été pris afin de savoir comment nous pourrions procéder. Il est donc proposé que l'activité de l'agent soit remboursée par l'association, par le biais d'une convention de mise à disposition du personnel qui sera signée par les 2 parties. Il est convenu que l'association remboursera cette dépense en même temps que son loyer.

Le Conseil valide cette demande – pour : 8 abstention : 1.

- Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la fin proche du contrat de travail de l'agent d'accueil mairie et agence postale (le 13 octobre 2023). Cela fait maintenant 2 ans et demi que l'agent travaille pour la mairie et qu'il donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire propose donc de la stagiairiser et d'augmenter son temps de travail de 27h à 30h/mois.

Le Conseil, à l'unanimité, valide cette stagiairisation et augmentation du temps de travail.

Comptes-rendus commissions

RPOS – Eau potable

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'ARS, concernant la qualité de l'eau. Il rappelle que cette partie est gérée par le Syndicat Mixte d'alimentation en Eau Potable pour le secteur Calès-Tremolat jusque fin 2024. Le SMAEP gère 740 abonnés pour une consommation de 105 000 m3 par an. Les résultats de l'ARS sont très bons avec une note de A dans toutes les cases ce qui signifie qu'il y a une très bonne qualité d'eau sur notre secteur. D'après ces résultats, il est constaté que le volume d'eau prélevé est en baisse constante, ce qui signifie une économie d'eau certaine.

Concernant les tarifs : la part de la collectivité au 01/01/2023 est de 58 € pour l'abonnement et le prix au m3 de 0,74 €. Pour l'année il faut compter en moyenne 355 € pour une consommation de 120 m3 par foyer.

Le Conseil prend acte de cet exposé.

Commission appel d'offre - Bâtiments rue Bertrand de Born

Monsieur Christophe LEONIDAS, 4ème adjoint, présente les résultats concernant la réception des devis pour les travaux du Bâtiment rue Bertrand de Born où doit se trouver le local pour la future épicerie ainsi que le logement du dessus. L'objectif est de réduire le montant des travaux initial et présenté il y a quelques mois par l'architecte. Le montant total tout compris pour les 2 parties du bâtiment s'élève à 120 000 €, il faut encore compter environ 8 000 € pour l'escalier. Il rappelle le montant de la subvention qui est de 30 000 € ainsi que le financement de la mairie qui est de 100 000 €. Il rappelle également qu'il n'y a pas d'obligation de passer par un marché public avec appel d'offres et que comme convenu lors des discussions aux précédents conseils tout a été revu à la baisse.

Monsieur Christophe LEONIDAS demande donc au conseil de bien vouloir approuver ces montants afin de pouvoir lancer les travaux. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON intervient pour rappeler que malheureusement trop peu de conseillers sont présents et qu'il semble important qu'une majorité soit présente afin de se prononcer sur des montants si importants. L'assemblée entend la remarque de Madame la 1ère adjointe et propose de prendre une position de principe afin de ne pas bloquer la totalité des travaux qui pourraient être faits dans des délais courts.

Accord pour la position de principe montants des devis ; pour : 7 – abstention : 2

Réunion des associations

Suite à la réunion des associations, Madame La 1ère Adjointe, informe qu'elle a été interpellée par un membre de l'association du Café Village concernant le prêt d'une salle pour les séances de yoga cet hiver. La demande est de savoir s'il est possible d'utiliser la salle du hangar ou la salle de motricité située dans la mairie. La discussion est lancée dans l'assemblée, Madame Florence QUEVAL-QUIGNON dit qu'il est difficile de prévoir la disponibilité de la salle de motricité qui est en priorité pour l'école, mais que le hangar reste tout de même plus adéquat en termes de place, et que le montant du chauffage n'est pas insurmontable pour cette association.

Il est donc proposé au président de cette association présent dans le public d'occuper le hangar et ainsi de régler les frais de chauffage. Le président accepte et prévoit de se rapprocher de l'agent en charge des salles de fêtes pour réserver le hangar.

Périgord habitat : lotissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a de nouveau pris contact avec Périgord Habitat au sujet du projet "lotissement". Ils cherchent toujours à réduire le budget. Un 2ème appel Offre a été lancé avec 125 000 € d'économie, ce qui représente 25% des fonds propres d'investissement. L'architecte travaille toujours sur l'économie, mais ne souhaite pas réduire le nombre de logements, cependant il ne s'interdit pas de supprimer les garages.

QUESTIONS DIVERSES

Motion pour la déviation de Beynac :

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de l'Union Des Maires en faveur de la déviation de Beynac.
Après discussion, l'assemblée passe au vote.

Vote de la motion pour la Déviation de Beynac pour : 6 – abstention : 3

Tremblement de Terre au Maroc

Monsieur le Maire informe que l'Union Des Maires a ouvert un compte pour venir en aide au Maroc suite à la catastrophe naturelle (tremblement de terre). Il propose à l'assemblée de faire un don.

Après discussion l'assemblée, à l'unanimité, décide de verser 1 000 €.

Webinaire énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à un webinaire sur les énergies renouvelables. L'idée est de pouvoir déterminer des zones pour installer des énergies renouvelables, cela concerne toutes sortes d'énergies : éolienne, solaire... Ce zonage serait à réaliser avant la fin de l'année.

Festivités à venir

- Vin chaud et Marron Grillés : Une date est fixée le vendredi 8 décembre 2023 à partir de 18h sur la place de la mairie. Monsieur le Maire informe que les illuminations de Noël seront installées le 13 novembre et la crèche sera installée le 1er week-end de décembre. En terme d'organisation, Jill CASTLE et Yannick LE GOFF se proposent pour faire les courses et préparer le vin chaud. Yannick Le GOFF s'occupera de la cuisson des marrons grillés. Monsieur Christian ROUGIER s'occupe du matériel (barbecue, rallonge, table...) L'association du Café Village se propose de prêter le chapiteau 3X6. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON propose de faire les affiches. Le secrétariat de mairie doit commander les marrons et un élu devra faire les courses nécessaires à cet événement.

- Colis de Noël : Il est décidé à l'unanimité de continuer les colis pour les aînés cette année encore. Le secrétariat de mairie a le feu vert pour demander le devis à la société Danos, puis doit revoir la liste des personnes de + de 70 ans.

- Vœux 2024 : Afin de fixer une date et avoir le plus d'élus présents possible, deux dates sont proposées. Un mail sera envoyé afin de proposer ces 2 dates et voir laquelle sera la plus favorable. Dates proposées le 6 ou le 13 Janvier 2024.

- Monsieur Christian ROUGIER demande s'il est possible de déplacer le radar pédagogique route du cingle. Les agents techniques seront informés de cette demande dès la semaine prochaine.

- Monsieur Christian Rougier, informe que suite à sa rencontre avec la personne qui évalue l'autonomie des personnes âgées, il se questionne s'il ne serait pas possible de trouver un homme pour faire de petits bricolages chez les personnes âgées. Après discussion, l'assemblée pense qu'il faut pousser un peu les recherches à ce sujet mais que cela relèverait plus des CIAS.

- Monsieur le Maire fait part de son rendez-vous avec un ferronnier pour établir une proposition de couverture de l'ascenseur.

- Monsieur le Maire informe de la réunion publique du PLUI le 24 octobre 2023 à 18h à Lalinde et demande au secrétariat d'envoyer le PDA de Trémolat au Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire informe également qu'une administrée demande un rendez-vous concernant la vente de son bien et souhaite savoir si la mairie pourrait être intéressée.

À VENIR :

- Le dimanche 8 Octobre : la marche d'OCTOBRE ROSE
- le 19 octobre à 18h30 en mairie de Trémolat : Conseil d'école
- Le mercredi 25 octobre à 20h30 en mairie : réunion PCS
- le Jeudi 16 novembre au Grenier Soirée Beaujolais.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h
Prochain Conseil Municipal le 17 novembre 2023
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Le Maire
CHASSAGNE Éric



Le secrétaire de séance
QUEVAL-OLIGNON Florence

LEONIDAS Christophe